

COMMUNE DE NAGES ET SOLORGUES
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2020
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt, le 5 février à dix huit heures trente, s'est réuni publiquement, en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de NAGES ET SOLORGUES, le Conseil Municipal de NAGES ET SOLORGUES, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, Maire, dument convoqué.

Étaient présents outre Monsieur le Maire : Messieurs Michel CHAMBELLAND, Bernard CROZES, Jean-Pierre MEDAN et Jean-François SERRANO; et Mesdames Laure FERRIER et Géraldine REVERBEL

Étaient absents : Mesdames Régina GUY, Valérie MONNERET, Catherine NASCIMBEN, Isabelle DUFAU, Claire SASSUS, Nelly BOUIX et Monsieur Stéphane DEBES

Monsieur Michel CHAMBELLAND est élu secrétaire de séance.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 30 janvier 2020, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le mercredi 5 février à 18 h 30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

1 - APPROBATION DU PV DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Il est présenté et adopté à l'unanimité.

2 - COMPTE DE GESTION 2019

Présents ou représentés : 7 Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Le compte de gestion de l'exercice 2019 est présenté.

BUDGET COMMUNAL

	<u>Section d'investissement</u>	<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Total des sections</u>
Recettes	403 398,34 €	1 879 762,20 €	2 283 160,54 €
Dépenses	945 902,76 €	746 899,68 €	1 692 802,44 €
Résultat de l'exercice	- 542 504,42 €	+ 1 132 862,52 €	+ 590 358,10 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

	<u>Section d'investissement</u>	<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Total des sections</u>
Recettes	291 153,54 €	432 773,73 €	723 927,27 €
Dépenses	168 709,39 €	224 044,62 €	392 754,01 €
Résultat de l'exercice	+ 122 444,15 €	+ 208 729,11 €	+ 331 173,26 €

Après en avoir délibéré dans les conditions ci-dessus définies, le Conseil Municipal de NAGES ET SOLOGUES :

- approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2019.

3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire ne participe ni au débat, ni au vote : il sort de la salle.

Présents ou représentés : 6 Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Le compte administratif exercice 2019 du budget communal M14 est présenté par Monsieur CHAMBELLAND. Il fait apparaître les chiffres et résultats suivants :

	<u>Section d'investissement</u>	<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Total des sections</u>
Recettes	368 237,18 €	1 073 403,19 €	1 441 640,37 €
Dépenses	945 902,76 €	746 899,68 €	1 692 802,44 €
Résultat de l'exercice	- 577 665,58 €	+ 326 503,51 €	- 251 162,07 €
Résultat 2018 reporté	+ 35 161,16€	+ 806 359,01 €	+ 841 520,17 €
Restes à réaliser	- 46 918,99 €	0 €	- 46 918,99 €
Résultat final 2019	- 589 423,41 €	+ 1 132 862,52 €	+ 543 439,11 €

Les écritures sont reconnues conformes à celles du compte de gestion.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire ne participe ni au débat, ni au vote : il sort de la salle.

Présents ou représentés : 6 Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Le compte administratif exercice 2019 du budget communal M49 est présenté par Monsieur CHAMBELLAND. Il fait apparaître les chiffres et résultats suivants :

	<u>Section d'investissement</u>	<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Total des sections</u>
Recettes	291 153,54 €	188 411,45 €	260 128,66 €
Dépenses	86 821,65 €	224 044,62 €	226 713,77 €
Résultat de l'exercice	+ 204 331,89€	- 35 633,17 €	+ 33 414,89 €
Résultat 2018 reporté	- 81 887,74€	+ 244 362,28 €	+ 210 941,39 €
Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Résultat final 2019	+ 122 444,15 €	+ 208 729,11 €	+ 331 173,26 €

Les écritures sont reconnues conformes à celles du compte de gestion.

Après en avoir délibéré dans les conditions ci-dessus définies, le Conseil Municipal de NAGES ET SOLOGUES :

- approuve le compte administratif du budget général M49, de l'exercice 2019.

AFFECTATION DU RESULTAT M 49 2019

Présents ou représentés : 7 Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Après avoir examiné le compte administratif, l'affectation suivante du résultat 2019 du budget principal est proposée :

DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	188 411,45
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	224 044,62
RESULTAT DE L'EXERCICE N	-35 633,17
RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE (N-1)	244 362,28
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	208 729,11

DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	291 153,54
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	86 821,65
RESULTAT DE L'EXERCICE N	204 331,89
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (N-1)	-81 887,74
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER AU COMPTE 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	122 444,15
ETAT DES RESTES A REALISER	
RESTES A REALISER RECETTES	0,00
RESTES A REALISER DEPENSES	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT DES RAR	0,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 0,00

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	208 729,11
AFFECTATION AU 1068 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	0,00
AFFECTATION AU COMPTE 002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (RECETTES)	208 729,11

Après en avoir délibéré dans les conditions ci-dessus définies, le Conseil Municipal de NAGES ET SOLOGUES :

- approuve cette proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020 et d'affecter le résultat comme suit :

- **Chapitre 002 (recettes) Résultat de fonctionnement reporté : 208 729,11 €**
- **Article 1068 (recettes) Excédent de fonctionnement capitalisé : 0 €**

4 - CESSION DE LA PARCELLE B1752

Présents ou représentés : 7 Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Suite à une erreur matérielle du service du cadastre dans le PV de cadastre n°725, il a été attribué à la société ANGELOTTI AMENAGEMENT la parcelle section B numéro 1752 laquelle représentait un fossé alors que cette dernière aurait dû être cédée par la commune.

Il convient donc de valider cette vente comme proposé par le Service de Publicité Foncière afin de rectifier cette omission et de dresser les futures ventes à la ZAC des Marquises tranche 3.

Après en avoir délibéré dans les conditions ci-dessus définies, le Conseil Municipal de NAGES ET SOLORGUES :

- autorise la cession de la parcelle référencée B1752 à la société ANGELOTTI AMENAGEMENT pour l'euro symbolique,
- déclare que tous les frais liés à cette vente sont à la charge de l'acquéreur,
- et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout document s'y rapportant.

5 - PERSONNEL - MODIFICATION DE DEUX POSTES POUR AVANCEMENTS DE GRADE

Présents ou représentés : 7 Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire explique que deux agents peuvent prétendre en 2020 à bénéficier d'un avancement de grade du fait de leur ancienneté.

Après l'avis favorable de la Commission Paritaire sur ces nominations, Monsieur le Maire propose donc, de supprimer les postes existants , et de créer deux nouveaux postes avec les grades attribués suite à l'avancement.

A savoir :

SUPPRESSION		CREATION		DATE PROPOSEE
GRADE	NOMBRE	GRADE	NOMBRE	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	01/11/2020
Adjoint technique	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	A définir 2 ^{ème} semestre 2020

Après en avoir délibéré dans les conditions ci-dessus définies, le Conseil Municipal de NAGES ET SOLORGUES :

- accepte les créations du poste avec les nouveaux grades,
- et supprime les postes avec les anciens grades après avis favorable du Comité Technique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 19 heures 20 minutes.